

Nertissement : cette fiche est un complément au document de recommandation générale de reprise des activités de la Fédération Française des Ecoles de Cirque. Les documents ne peuvent être pris en compte séparément.

- RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ
 - Dès le 11 mai
- LES PUBLIC CONCERNÉS
 - Tous publics en capacité de respecter les règles sanitaires
- LES ACTIVITÉS PROPOSÉES
- Toutes les formes de pratiques individuelles et sans contact de manipulation d'objets divers (balles, anneaux, massues, assiettes, bâtons du diable...) à l'exception des objets textiles sauf si matériel individuel.
- LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (FORMES D'ACTIVITÉS ET/OU CADRE DE PRATIQUE)
- Exercices de coordination et de préparation physique individuels
- Exercices techniques individuels
- Exercices de création et recherches artistiques individuels
- Matériel personnel ou individuel sinon désinfection entre chaque utilisateur
- Distanciation physique : 5 mètres
- Uniquement en extérieur
- Pas plus de 10 personnes en extérieur intervenant inclus